PEPINIERES - 2011/ 23 – 20.06.2011

2ème Avertissement concernant la Mineuse du Marronnier, *Cameraria ohridella*

Nos observations, réalisées le lundi 20 juin 2011 grâce à des pièges à phéromones installés dans les pépinières de Lesdain (Hainaut occidental) et à Gembloux (centre du pays), nous permettent de faire état du **second vol des papillons de la mineuse du marronnier d'Inde, *Cameraria ohridella*.**

Plantes-hôtes

Ce papillon est principalement présent sur *Aesculus hippocastanum.* L'espèce *A. carnea* est moins sensible.

Description

La mineuse du marronnier est un petit papillon brun ocre dont les ailes antérieures présentent des stries argentées. Les ailes postérieures sont frangées. Ce papillon mesure 3 à 5 mm de long.

Biologie

Le papillon, souvent présent en très grand nombre, pond ses œufs sur les feuilles de marronnier. Chaque chenille creuse une mine entre les deux épidermes de la feuille, d'abord minuscule et fort peu visible, puis s'élargissant par la suite. Les mines sont plus claires que la feuille et deviennent brunâtres au centre par l'accumulation des excréments de la chenille. L'insecte présente trois périodes d'activité et chaque feuille peut être colonisée davantage après chaque nouveau vol.

Dégâts

La présence de nombreuses mines sur les feuilles de marronnier entraîne un risque de chute prématurée et d'affaiblissement des plants de pépinières de pleine terre ou en conteneurs.

Lutte

Ce ravageur étant très répandu, tous les jeunes plants d'*Aesculus* doivent être traités préventivement car ils sont les plus vulnérables aux attaques de ces minuscules chenilles. Les plants de plus grande taille doivent aussi être traités si des dégâts ont été observés précédemment. **Un traitement en début de saison permet de réduire fortement les infestations ultérieures.**

Il faut choisir dans la liste ci-dessous un produit parmi l'ensemble des matières actives autorisées pour la lutte contre les chenilles mineuses en cultures ornementales (source www.phytoweb.fgov.be, le 20.06.2011). Les produits sont listés ici sur base de leur impact sur l'environnement, selon les codes instaurés par VMS pour les cultures ornementales de plein air (MZ6).

Code « Vert »

Le **diflubenzuron** est un insecticide régulateur de croissance bien connu pour son excellente efficacité sur lépidoptères et notamment sur mineuses. Il présente des effets secondaires réduits et préserve ainsi nombre d'insectes utiles. Il a une très longue persistance d'action. **Deux traitements espacés de deux à trois semaines suffisent à réduire fortement les populations jusqu'à la fin de la saison.**

diflubenzuron : DIMILIN SC-48

60 ml/100 l d'eau ; contre les chenilles

Code « Orange »

cyfluthrine : BAYTHROID EC 050

0,05 l /hl ; 1 à 2 applications à intervalle de 14 jours ; maximum 2 applications/an ; zone tampon de 20 avec technique réduisant la dérive de 75 %

Compte tenu des effets secondaires très néfastes de ce dernier produit envers l'ensemble des insectes, ainsi que des risques pour l'applicateur, nous vous **recommandons fortement l'utilisation** des spécialités à base de **diflubenzuron**.

Cet avertissement est également consultable en ligne sur le site du CRA-W : http://www.cra.wallonie.be (Services, Avertissements phytosanitaires, Avis « Pépinières ornementales et fruitières »).

Gembloux, le 20.06.2011

C. Fassotte, M. Tomme [1] & F. Faux, S. Galland[2]

1. **Centre Wallon de Recherches agronomiques (CRA-W),** Département Sciences du Vivant, Unité Protection des Plantes et Ecotoxicologie, chemin de Liroux 2, 5030 Gembloux (tél : 081/ 62 56 84; courriel : fassotte@cra.wallonie.be).

2. **Centre d'Essais Horticoles de Wallonie (CEHW),** chemin des serres 14, 7802 Ormeignies (tél : 068/ 28 11 60; courriel : cehw@cehw.be).